



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2022/010

Genève, le 10 février 2022

CONCERNE :

Célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage 2022

1. La Journée mondiale de la vie sauvage 2022 sera célébrée le 3 mars dans le monde entier autour du thème **Récupérer les espèces clés pour la restauration des écosystèmes**. Ce thème attire l'attention sur le rôle essentiel que jouent les espèces clés de faune et de flore — beaucoup d'entre elles étant menacées ou en voie d'extinction — pour la vitalité des écosystèmes. Cette journée expliquera pourquoi les actions visant à protéger les espèces et à rétablir des écosystèmes tout entiers doivent aller de pair. Elle mettra en valeur les succès récents et abordera les difficultés et les solutions pour l'avenir. La Journée mondiale de la vie sauvage orientera ainsi le débat vers la nécessité impérieuse d'inverser la tendance pour les espèces les plus gravement menacées, d'appuyer la restauration de leurs habitats et écosystèmes, et de promouvoir leur utilisation durable par l'homme.
2. En mettant l'accent sur les espèces clés et les écosystèmes, la Journée mondiale de la vie sauvage 2022 contribue également à la [Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes](#) (2021-2030). La Journée mondiale de la vie sauvage sera une source d'inspiration pour l'intensification des efforts de conservation en adéquation avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment les objectifs 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 12 (Consommation et production responsables), 13 (Lutte contre le changement climatique), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre).
3. La [résolution Conf. 17.1 \(Rev. CoP18\), Journée mondiale de la vie sauvage](#), invite toutes les Parties et les États non-Parties à la CITES, ainsi que les organisations nationales et internationales intéressées par la conservation des espèces sauvages, à associer la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage à des événements nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la conservation, le cas échéant, et à communiquer au Secrétariat, à l'avance, les activités prévues.
4. Les Parties sont en outre encouragées à respecter le thème retenu pour la Journée mondiale de la vie sauvage et, éventuellement, à l'adapter aux espèces ou aux questions prioritaires sur le plan national. Elles sont également invitées à utiliser aussi largement que possible le logo de la Journée mondiale de la vie sauvage et les autres supports promotionnels, y compris sur les sites Web et les réseaux sociaux.
5. Suite à cette résolution, le Secrétariat appelle tous les États membres et organisations du système des Nations Unies ainsi que les autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, y compris les organisations de jeunes, et toutes les personnes intéressées à :
 - a) célébrer et faire connaître le thème de la [Journée mondiale de la vie sauvage 2022](#) ;
 - b) associer les célébrations à de grands événements nationaux et internationaux dans le domaine de la conservation, y compris les événements virtuels ;
 - c) organiser des campagnes de soutien à la conservation des espèces clés qui jouent un rôle essentiel pour leur habitat et leur écosystème ;
 - d) utiliser le plus largement possible le [logo de la Journée mondiale de la vie sauvage](#) ainsi que les autres supports visuels, comme la [courte vidéo sur le thème de cette année](#) ;

-
- e) enregistrer tous les événements sur le site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage à l'adresse suivante : <https://wildlifeday.org/events#overlay=node/add/event-submissions> ; et
 - f) envoyer au Secrétariat des messages des chefs d'État et des responsables des organisations et organes gouvernementaux compétents en rapport avec le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage, pour publication sur le site Web dédié à cette Journée.
6. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires, le Secrétariat organise un événement en ligne le 3 mars 2022 à 14 h (UTC+1). Sa diffusion sera disponible au public à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/user/WorldWildlifeDay/live>. L'événement comprendra notamment des discours d'ouverture prononcés par des représentants de haut niveau, l'annonce des lauréats du concours artistique pour la jeunesse et du festival cinématographique, ainsi qu'une discussion en direct pour partager des « histoires sur la nature ». Pour de plus amples informations sur cet événement, rendez-vous sur wildlifeday.org.
7. Pour toute question sur cette notification aux Parties, vous pouvez vous adresser à Mme Jennifer Vionnet, à l'adresse jennifer.vionnet@un.org.